

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [suivez ce lien](#)



FLASH INFO

Judi 10 septembre 2020 #40

Covid-19 : La profession d'avocat obtient des indemnités journalières pour la garde d'enfants

Le Conseil national des barreaux, le barreau de Paris et la Conférence des bâtonniers ont adressé une [lettre cosignée](#) à la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion pour demander l'intégration des avocats au dispositif d'aide pour les parents concernés par la fermeture de classes de leurs enfants.

La profession d'avocat a obtenu des indemnités journalières pour les parents avocats : s'ils doivent garder leurs enfants car les classes sont fermées, ils toucheront des indemnités journalières.

Pour entrer dans le dispositif, les avocats doivent se connecter sur declare.ameli.fr.


▶ En savoir plus

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Consultations juridiques en ligne](#)

 +33 (0)1 53 30 85 60

 Nous contacter par mail



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Si vous souhaitez vous désabonner des flashs info, [suivez ce lien](#)

